

*des Princes &c.* Février 1721. 109

presqu'impoffible de sauver aucuns des effets des particuliers qui ont tous été consumés; & que la perte des Habitans incendiez étoit presqu'irreparable.

VIII. On n'avoit pas encore nommé à la fin du mois de Decembre aux Benefices qui sont vacans en France. On mande même de Paris, que la feuille qui en étoit toute dressée, avoit été jettée au feu par Mr. le Duc Regent, sur ce qu'il y avoit trop de prétendans, & que S. A. R. appréhendoit de faire des mécontens; que d'ailleurs la liste ayant été communiquée au Cardinal de Noailles, Son Eminence y avoit fait quantité deatures, ce qui avoit fait remettre la nomination à une autrefois. Ces obstacles ne tiennent pas peu en haleine les aspirans qui ont couché en jouë les gros revenus de tant de riches Benefices, mais il est bon de faire remarquer que le produit pendant la vacance étant mis en ceconomat & en sequestre au profit du Roi, le Prince ne les lâchera qu'à bonnes enseignes.

IX. Voici la suite de ce qu'on a pû recueillir du Mandement du Cardinal de Noailles que nous promîmes le mois dernier. Le commencement se trouve au Journal précédent page 47.

... Cette diversité de conduite n'avoit rien qui dût allarmer l'Eglise; tout ce qu'on en pouvoit conclure étoit que les Evêques de France convenans entr'eux de joindre des Explications à la Bulle, étoient partagez, en ce que les uns croyoient pouvoir les donner d'eux-mêmes, au lieu que les autres désiroient

*Suite du Mandement du Cardinal de Noailles.*

des